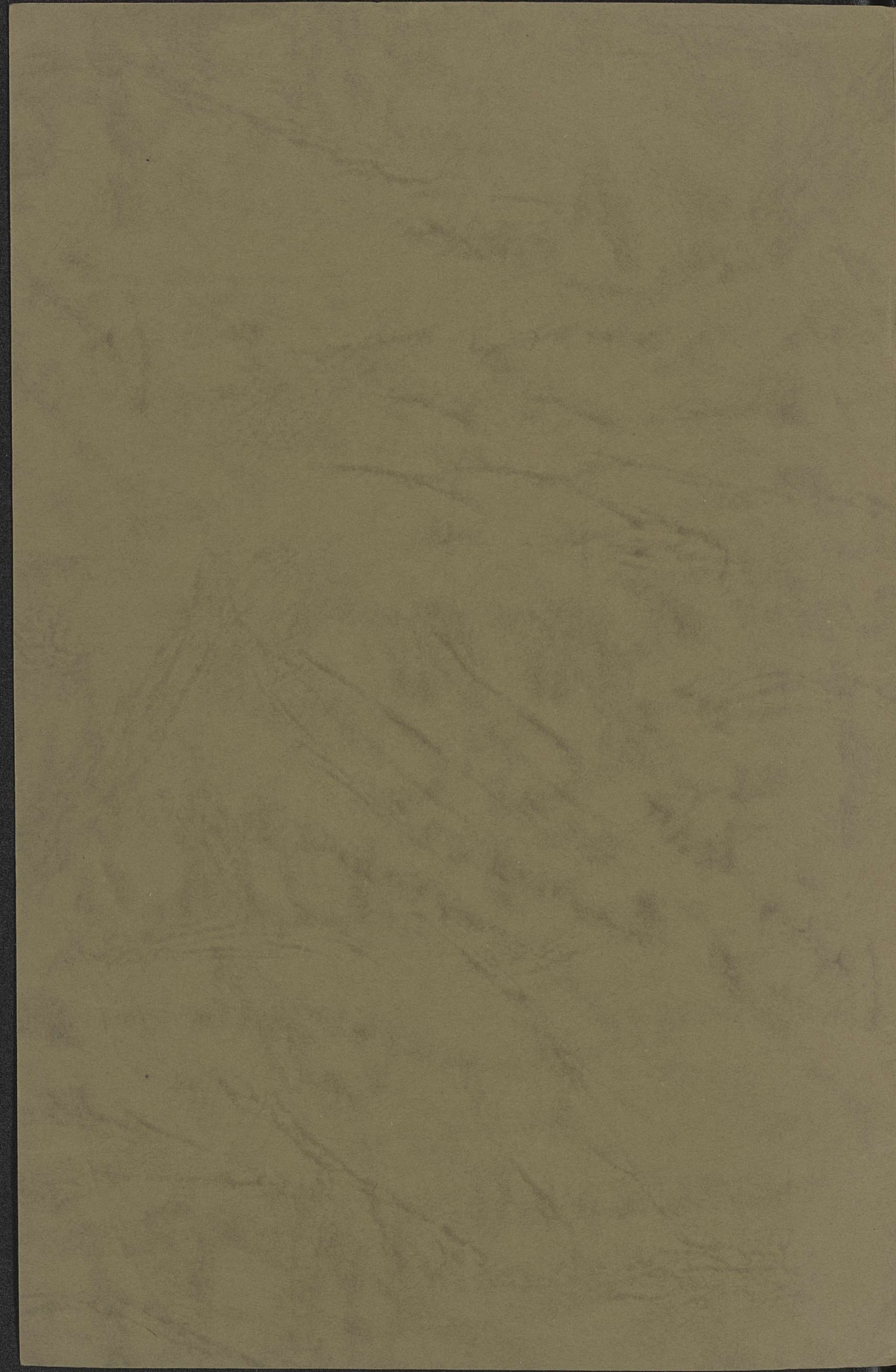


LA RECONSTRUCTION
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
AU SART TILMAN

LIÈGE
VAILLANT-CARMANNE, S. A.
IMPRIMEUR-ÉDITEUR
4, PLACE ST-MICHEL, 4
1963

C:1656



C: 1656

LA RECONSTRUCTION
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
AU SART TILMAN

ULiège Library | Polytech
Quartier Polytech 1, Bât. B52/4
Allée de la Découverte, 13A
4000 Liège

LIBRAIRIE
VANLANT-CARMANNE, S.A.
IMPRIMERIE-ÉDITION
1, PLACE St-MICHEL, 3
3000

Ulège Library / Polytech
Quartier Polytech I, Bat B52A
Allée de la Découverte, 13A
4000 Liège

LA RECONSTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU SART TILMAN

Le 1^{er} octobre 1953 est un tournant de l'histoire pour notre Alma Mater. C'est, en effet, à cette date qu'est en application la nouvelle loi régissant le fonctionnement des Universités de l'Etat. Cette loi, appelée quelquefois improprement loi d'autonomie, délègue à un Conseil d'Administration des professeurs que l'Université n'avait jusqu'alors supervisés et qu'il importe d'exploiter au maximum.

À la même date, entre en vigueur avec les lois du Fonds des Constructions scolaires et universitaires de l'Etat qui octroie aux Universités de l'Etat, amoviblement, un budget d'une certaine importance pour permettre la construction ou l'amélioration des bâtiments universitaires. Sur ce domaine, malheureusement, les pouvoirs du Conseil d'Administration restent limités à l'établissement des listes de priorité tandis que les études, l'exécution, la surveillance et la réception des travaux restent de la compétence exclusive du Département des Travaux publics.

Avant 1953 les règles en vigueur pour la construction et l'amélioration des bâtiments sont telles que pratiquement rien ne peut être fait de vraiment sérieux et d'une certaine ampleur par suite d'un manque de coordination entre l'Université et les Travaux publics, de la surcharge de ce Département et de la difficulté considérable d'obtenir du Gouvernement l'octroi de crédits adéquats. C'est bien la raison pour laquelle l'Université de Liège n'est construite que Val Benoît édifié par l'Etat à des crédits spéciaux.

LIÈGE

VAILLANT-CARMANNE, S. A.

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

4, PLACE ST-MICHEL, 4

1961

LA RECONSTRUCTION
DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE
AU SART TILMAN

Thèse présentée à
l'Université de Liège
pour l'obtention du
grade de Docteur en
Architecture

1901
VALLANT-CARMANNE & A.
IMPRIMERIE-ÉDITEUR
4, Place St-Michel.
1901

La reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'A. I. Lg. qui s'est tenue le 24 mars 1963, M. le Recteur M. Dubuisson a été invité à prononcer devant les ingénieurs sortis de Liège, un discours sur « La reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman ».

Nous avons le plaisir de publier le texte de cette allocution qui permet à chacun de mieux se rendre compte de l'ampleur de la tâche entreprise par notre Alma-Mater.

Le 1^{er} octobre 1953 est un tournant de l'histoire pour notre Alma Mater. C'est, en effet, à cette date qu'entre en application la nouvelle loi réglant le fonctionnement des Universités de l'Etat. Cette loi, appelée quelquefois improprement loi d'autonomie, délègue à un Conseil d'administration des pouvoirs que l'Université n'avait jamais eus auparavant et qu'il importe d'exploiter au maximum.

A la même date, entre en vigueur une loi dite du Fonds des Constructions scolaires et universitaires de l'Etat qui octroie aux Universités de l'Etat, annuellement, un budget d'une certaine importance pour permettre la construction ou l'amélioration des bâtiments universitaires. En ce domaine, malheureusement, les pouvoirs du Conseil d'administration restent limités à l'établissement des listes de priorité tandis que les études, l'exécution, la surveillance et la réception des travaux restent de la compétence exclusive du Département des Travaux publics.

Avant 1953, les règles en vigueur pour la construction et l'amélioration des bâtiments sont telles que pratiquement rien ne peut être fait de vraiment sérieux et d'une certaine ampleur par suite d'un manque de coordination entre l'Université et les Travaux publics, de la surcharge de ce Département et de la difficulté considérable d'obtenir du Gouvernement l'inscription de crédits adéquats. C'est bien la raison pour laquelle aucun bâtiment nouveau n'est construit à l'Université de Liège depuis 1890, hormis les trois grands Instituts du Val Benoît édifiés entre 1931 et 1937 grâce à des crédits spéciaux

qui sont obtenus par l'administrateur-inspecteur de l'époque, M. Dehalu, et à l'établissement d'un bureau technique dont la direction est confiée à M. le Professeur Campus.

La guerre de 1940-44 met fin au programme qu'avait alors imaginé M. Dehalu et l'après-guerre n'apporte aucune modification de la situation, sauf la nécessité de réparer, au Val Benoît, les dégâts importants dus aux faits de guerre.

A plusieurs reprises, pendant le rectorat du Professeur Campus, de 1950 à 1953, mon honorable collègue attire l'attention de l'opinion publique sur la gravité de la situation.

A la fin de 1952, le problème des constructions avec lequel est confrontée l'Université est devenu une hantise : les locaux parce que mal adaptés, insuffisants et souvent insalubres n'abritent même plus normalement les activités courantes.

Dans un rapport intitulé « Le voyage à Birstol », qui est en quelque sorte son testament rectoral, M. le Recteur Campus plaide une nouvelle fois l'urgente nécessité pour l'Université de Liège de réaliser un plan de construction. Compétent plus que quiconque en la matière, il fait, avec l'administrateur-inspecteur, M. Horion, des efforts considérables pour obtenir que, dans la loi de 1953 réglant le fonctionnement des Universités d'Etat, les droits du maître de l'œuvre soient reconnus à notre Alma Mater. Ces efforts échouent en dernière minute à la suite de circonstances qui n'ont jamais été bien éclaircies. Si bien que le 1^{er} octobre 1953, disposant de moyens financiers que nous accorde la loi du Fonds des constructions universitaires, nous nous trouvons toujours devant la grande difficulté de ne pas être maîtres de notre ouvrage et de dépendre, en conséquence, du Département des Travaux publics, surchargé de travail, et dont les activités sont dispersées dans tout le pays pour la réalisation des problèmes les plus divers.

Mon accession au rectorat où je succède à M. Campus, coïncide avec la mise sur pied du nouveau régime des Universités de l'Etat et la constitution du Conseil d'administration de notre Université.

Conscient des lacunes graves résultant de l'absence du pouvoir de maître de l'œuvre; conscient aussi, cependant, de ce que nous disposons pour la première fois de crédits qui nous permettent d'avoir une politique des bâtiments, nous nous mettons à la besogne et commençons avant tout à colmater les brèches.

Nous nous efforçons tout d'abord de hâter l'achèvement de la rénovation de l'Institut de Zoologie du Quai Van Beneden et d'achever la construction du bâtiment d'Hydraulique fluviale annexé à l'Institut du Génie civil. Nous hâtons la mise en chantier du nouvel Institut de Philosophie et Lettres à la place Cockerill. Nous prenons des dispositions pour aménager le mieux possible les Instituts de Chimie et de Physique du quai Roosevelt et les bureaux de l'Administration générale. Des transformations importantes sont entreprises à l'Institut de Pharmacie, rue Fusch. On procède à la reconstruction

des serres de l'Institut de Botanique détruites pendant la guerre. On décide, en outre, l'extension de l'Institut d'Astrophysique à Cointe, des services de Clinique chirurgicale et de stomatologie à l'hôpital de Bavière, ainsi que quelques aménagements de la centrale thermo-électrique du Val Benoît, sans compter un nombre assez considérable d'améliorations de moindre importance dans d'autres Instituts.

La plupart de ces transformations, il faut bien le dire, sont entreprises dans des conditions généralement coûteuse; les travaux avancent avec une désespérante lenteur due au manque de coordination dans les différents services des Travaux publics et n'apportent à l'Université de Liège, dans l'ensemble, que de très modestes et insuffisantes satisfactions.

La population universitaire totale est à Liège, à la fin du siècle dernier, d'environ 1500 étudiants. Hormis les constructions du Val Benoît dont j'ai parlé tout à l'heure, presque tous les bâtiments sont, en 1953, dans le même état qu'au siècle dernier alors que l'on approche à grands pas des 5000 étudiants, chiffre dépassé aujourd'hui.

Pour vous donner un exemple des difficultés que nous rencontrons actuellement : il a fallu, pour mettre en route la réforme des études d'ingénieur, louer un nombre appréciable de locaux au Palais des Congrès.

Les études statistiques entreprises conduisent à prévoir, pour 1970, une population qui ne sera probablement pas inférieure à 10.000 étudiants. Si l'on compte que 65 % de ces étudiants seront inscrits dans les Facultés de Médecine, des Sciences et Sciences appliquées, cela permet de prévoir que nous devrons pouvoir accueillir dans nos laboratoires scientifiques et techniques, en 1970, quelque 6000 étudiants, soit une population totale, personnel enseignant et technique compris, d'environ 9000 personnes.

Accueillir une population de 10.000 étudiants, de 3 à 5000 professeurs, chercheurs et techniciens et parvenir à loger environ 30 % de nos étudiants est donc l'objectif à atteindre pour les prochaines années.

Mais notre dépendance du Département des Travaux publics et la modicité des budgets mis à notre disposition ne nous permettent guère d'être optimistes sur l'avenir de notre Maison, à moins d'obtenir du Gouvernement deux améliorations essentielles : la maîtrise de l'ouvrage et une augmentation importante de la dotation du Fonds des constructions universitaires.

Notre Conseil d'administration fait des efforts désespérés pour obtenir ces deux améliorations.

En attendant, nous dressons notre planning et, au fur et à mesure que notre plan prend forme, on s'aperçoit des difficultés presque insurmontables des problèmes devant lesquels on se trouve.

En voici quelques exemples :

Nous voulons reconstruire la Faculté de Médecine dans les environs de l'hôpital de Bavière; le seul endroit possible est le Boulevard de

la Constitution. Nous faisons estimer les sommes nécessaires à l'expropriation des terrains et au rachat des immeubles qui y sont édifiés. Nous constatons que, pour disposer d'un territoire d'environ 3 Ha, il nous faut dépenser quelque 115 millions. Sur un tel espace on peut, certes, reconstruire la Faculté de Médecine, mais essentiellement en hauteur, et aucune possibilité d'extension pour l'avenir ne peut être envisagée.

L'extension des Sciences appliquées doit nous conduire à imaginer, sur les terrains encore disponibles du Val Benoît, un programme de construction qui nous fait vite apercevoir que ces terrains disponibles sont trop exigus, compte tenu de l'espace occupé par le C. N. R. M.

La Faculté de Philosophie et Lettres reconstruite à la place Cockerill se révèle tout de suite insuffisante et le prix exorbitant des terrains dans les environs nous conduit à loger les professeurs de la Faculté de Droit dans un certain nombre d'appartements que nous louons rue Charles Magnette.

Je n'ai cité ici que quelques exemples de difficultés devant lesquelles nous nous trouvons.

C'est alors, devant cette situation presque dramatique, que l'Université, en 1958, décide de demander au Gouvernement l'acquisition d'une partie des forêts du Sart Tilman.

C'est une longue bataille pour l'obtenir.

Dès lors, les événements se précipitent.

19 juin 1958. Après de nombreuses démarches auprès du Gouvernement, un arrêté royal consacre l'existence du Service d'Etudes techniques de l'Université de Liège créé en 1954 et lui confie les travaux de transformations, d'aménagements et de constructions nouvelles. Cependant, les adjudications, le choix du soumissionnaire, l'exécution, la surveillance et la réception des travaux continuent de nous échapper.

11 mars 1959. L'acte d'acquisition est signé et l'Université est propriétaire d'un premier domaine de 174 Ha au Sart Tilman.

13 janvier 1960. Le Conseil d'administration définit les grandes étapes de la reconstruction et arrête un plan de 10 ans. Un livre blanc est publié. Largement diffusé, il nous aide grandement à convaincre le Gouvernement de l'importance que revêt pour nous l'obtention de la maîtrise de l'ouvrage d'une part, des crédits nécessaires à l'édification de la nouvelle Université d'autre part.

1^{er} août 1960. Une loi est promulguée. *Elle confère la maîtrise de l'ouvrage aux Universités de l'Etat et augmente la dotation du Fonds des Constructions qui est portée à 4 milliards à répartir entre 1961 et 1971.*

Ces dates du 11 mars 1959 et du 1^{er} août 1960 sont à inscrire dans le Livre d'Or de notre Alma Mater.

Depuis, nous n'avons cessé de continuer d'étendre notre domaine.

Nous sommes actuellement propriétaires — ou en voie de l'être d'une surface totale de 560 Ha qui aura été acquise pour une somme

légèrement au delà de ce qui était nécessaire pour exproprier les 3 Ha du Boulevard de la Constitution.

Nous voilà donc à pied d'œuvre.

Mais il ne suffit pas de posséder un terrain, d'être le maître de l'œuvre et d'avoir des moyens financiers, il faut encore s'organiser en vue de faire face aux nouveaux pouvoirs qui nous sont conférés et tout ceci pose un nombre considérable de problèmes.

On peut, bien sûr, profiter de tous ces avantages pour décider tout de suite l'érection au Sart Tilman de l'un ou l'autre Institut à un endroit plus ou moins approprié.

Une autre méthode consiste à faire d'abord une étude extrêmement soignée et complète, à examiner ce que doivent être les relations fonctionnelles entre les différents Instituts, à programmer chacun d'eux en fonction de ces relations et à faire les études urbanistiques appropriées, ce qui doit forcément nécessiter des études préalables d'une certaine envergure et prendre beaucoup de temps.

C'est sans hésiter, cependant, que nous choisissons la seconde solution, à savoir : faire une étude complète du territoire, déterminer les aires d'emplacement des différents Instituts en tenant compte des nécessités d'extension pour l'avenir et, tant que cette étude n'aura pas été poussée aussi loin qu'il sera nécessaire, nous nous promettons de ne faire, au Sart Tilman, aucun geste préalable qui pourrait être regretté.

Progressivement donc, les différents dispositifs nécessaires sont mis en place.

Un département administratif consacré aux problèmes des bâtiments est créé et confié à M. Schlitz, Conseiller à l'Administration générale.

Nous nommons un conservateur-régisseur du domaine du Sart Tilman, M. Gathy, qui édifie immédiatement des pépinières dans la perspective d'enrichir la forêt.

Dans chaque Faculté est créé un bureau de programmation dont la tâche est de définir les besoins de l'enseignement et de la recherche dans le nouveau site.

M. le Professeur Louis, qui est déjà directeur du Service d'Etudes techniques de l'Université, est désigné en qualité de délégué du Conseil d'administration pour les problèmes techniques.

M. le Professeur Desreux est désigné en qualité de délégué du Conseil d'administration pour les problèmes de programmation.

Des membres du personnel enseignant et scientifique compétents en matière de géologie, de pédologie, de botanique et de phytosociologie font une étude approfondie du sol et du tapis végétal, de sa physionomie et de son état de dégradation. Ces études nous permettent de dégager quelles sont les zones susceptibles de restauration sans grands frais et quelles sont les zones où le sol est dégradé. Les bâtiments ne seront implantés que sur ces sols dégradés. La cartographie approfondie du domaine est effectuée. L'ensemble de ces

études confirme que le territoire se prête remarquablement à l'établissement de l'Université de Liège et va nous permettre de la reconstruire entièrement tout en conservant en même temps ce magnifique massif forestier qui constitue, dans les environs de Liège, le dernier bastion contre la pollution atmosphérique et l'envahissement progressif des lotisseurs.

Le relief du sol est établi avec le concours du Service de photogrammétrie aérienne du Ministère des Travaux publics dirigé par M. l'Ingénieur en chef-directeur Cattelain et le Professeur Pauwen et ses collaborateurs.

L'évolution du foncier et les affectations du sol depuis la fin du 18^e siècle sont faites par le Professeur Tulippe.

Les études géologiques et géomorphologiques sont entreprises par les professeurs Calembert et Macar;

les études pédologiques, par M. Bourguignon,

l'étude de la végétation, par le Professeur Darimont et son collaborateur M. Lambinon, avec le concours du géographe M. Collart,

les études hydrologiques, par le Professeur Sine, de l'Institut Agronomique de Gembloux et par le Service d'Hydraulique fluviale dirigé par les Professeurs Campus et Spronck.

La pollution est étudiée par le Professeur Heusghem et son collaborateur M. Rondia.

Les études météorologiques et climatologiques sont confiées à l'Institut Royal météorologique qui a installé au Sart Tilman une station primaire.

Dans le but d'assurer la coordination de toutes ces activités, le Conseil d'administration crée le Conseil scientifique des sites naturels du Sart Tilman placé sous la présidence du Professeur Bouillenne. Ce groupe de travail a essentiellement pour mission de déterminer la façon de préserver la végétation, de repérer les biotopes qu'il convient de sauvegarder intégralement.

Enfin, l'étude des problèmes juridiques est confiée à d'éminents juristes de notre Faculté de Droit.

Partant de toutes ces études, un plan de zoning général est établi et approuvé par le Conseil d'administration le 12 juillet 1960. La première étude avait été entreprise par le Groupe l'EQUERRE; elle a été continuée et achevée, avec la collaboration du groupe TECNE, par le Service d'Etudes techniques de l'Université et par M. Strebelle désigné entretemps par l'Université comme architecte-coordonateur général des nouvelles constructions du Sart Tilman.

Evidemment, ce plan de zoning tient essentiellement compte du relief du sol, des zones à protéger et des relations fonctionnelles entre les différents Instituts. Il est, en somme, l'intégration aussi scientifique que possible de la convergence des études interdisciplinaires entreprises.

Créer un grand complexe industriel présuppose des marchés, des modes de production, des besoins en locaux et en personnel;

toutes ces données de base constituent le programme qui conditionne les avant-projets de construction et de nombreux bureaux d'études ont été créés dans le monde en vue de rechercher, de manière systématique, les solutions les plus intéressantes.

De même, construire une Université moderne nécessite un plan d'ensemble basé non seulement sur l'analyse des besoins actuels, mais surtout sur la prévision des besoins futurs toujours difficiles à préciser exactement; il faut savoir comment se coordonneront dans l'avenir les multiples activités de l'Université et distinguer les relations d'enseignement et de recherche entre les différents secteurs.

L'aménagement du territoire et le zoning ont le reflet de ces préoccupations.

Ces études nous ont confrontés avec un problème : celui du détournement de la route du Condroz rendu indispensable en raison des interconnexions entre la Faculté des Sciences appliquées et la Faculté des Sciences. Ce détournement nous a été accordé par le Ministre des Travaux publics.

Tous les dispositifs étant en place, le Conseil d'administration a, en juillet 1961, lancé une première tranche de construction d'un milliard qui est consacrée à l'implantation au Sart Tilman de l'Institut des serres et jardins botaniques, de l'Institut d'éducation physique et des plaines de sports, de l'Institut de chimie, de l'Institut de physique, de l'Institut d'électrotechnique Montéfiore, d'un certain nombre de homes et restaurants d'étudiants et d'une centrale thermo-électrique. Ces constructions seront complètement achevées en 1967.

Ont été désignés pour cette première tranche de travaux, outre M. l'architecte coordonateur général, M. Strebelle, MM. les architectes Bastin, Vandenhove, Maquet, Humblet, Jacmain et le Groupe EGAU.

L'étude de l'égouttage du domaine est confiée à l'I. P. E. C. E. (Intercommunale pour l'étude et la construction d'égouts).

La programmation des différents Instituts est confiée à un organisme hollandais : « Bureau voor het Samenstellen van Bouwprogramma's » (B. S. B.), tandis que la programmation de l'hôpital est confiée au Centre International d'Etudes Techniques (C.I.E.T.) de Paris.

Les différentes études des projets sont confiées à une association de bureaux d'études qui, sous le nom de « Groupe d'étude UNISART », est constitué par la fusion des bureaux d'études B. E. I., SOFINA, ELECTROBEL, ELECTRO-RAIL, TRACTION ELECTRIQUE et B. E. N.

Ces architectes, ces bureaux d'études sont, avec les services techniques et de programmation de notre Université, en pleine activité. Ils œuvrent en parfaite collaboration dans des locaux construits à leur intention sur le plateau du Sart Tilman, tandis que la construction des routes intérieures a commencé.

Ainsi, par tranches successives, l'Université de Liège va être transférée intégralement au Sart Tilman, l'ordre des constructions étant conditionné par la chronologie des besoins.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est la Faculté des Sciences qui reçoit la première priorité en raison de la vétusté des bâtiments qu'elle occupe actuellement et du nombre énorme d'élèves qui la fréquentent.

Viendront ensuite l'hôpital exclusivement universitaire, de 900 lits, qui sera un hôpital hautement spécialisé, complémentaire de l'hôpital de Bavière, maintenu en activité et qui gardera son statut actuel de gestion mixte Université-Assistance publique.

Puis viendront l'Institut des Sciences minérales, de Paléontologie, l'Institut de géographie, les installations de la Faculté des Sciences appliquées, la pharmacie, l'astronomie, l'astrophysique, les Sciences précliniques, l'administration générale, la Bibliothèque centrale, la Faculté de Droit et la Faculté de Philosophie et Lettres.

Je crois pouvoir dire que le soin particulier avec lequel ont été conduites les différentes études va nous permettre de réaliser au Sart Tilman l'une des plus belles Universités d'Europe dans un site dont le charme est incomparable. Toutes les conditions sont réunies pour réussir cette œuvre de dimensions exceptionnelles puisque la reconstruction totale de l'Université correspondra à une dépense qui dépassera les 4 milliards.

L'Université de Liège se permet de penser que la façon dont le problème du Sart Tilman a été mis à l'étude avec une collaboration interdisciplinaire de tous les instants, constitue un exemple dont il convient de conserver le souvenir. Aussi a-t-elle décidé de réaliser un film sur la reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman, film qui retracera toutes les étapes et les hésitations par lesquelles nos collaborateurs ont passé avant de mettre sur pied le projet.

Elle a décidé aussi d'éditer un périodique, les « Cahiers du Sart Tilman » qui retraceront ces étapes et permettront aux générations futures de suivre l'évolution de la pensée de ceux qui furent les initiateurs de cette reconstruction.

Si cette œuvre de reconstruction est possible, c'est grâce à la compréhension du Gouvernement belge qui, d'abord en 1958, nous a autorisé à acquérir le premier territoire du Sart Tilman et, ensuite, en 1960, a conféré à l'Université de l'Etat à Liège la maîtrise de l'ouvrage en même temps qu'il met à sa disposition des subsides annuels suffisants pour faire face aux besoins.

Je suis heureux de dire la reconnaissance de notre Université à l'endroit des Ministres intéressés et d'exprimer aussi ma gratitude aux administrations des communes sur lesquelles se trouve le territoire du Sart Tilman, qui ne cessent de nous apporter une très efficace collaboration.

Des contacts sont dès à présent pris avec le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Liège afin que, par un système de circulation bien étudié entre la Cité et le Sart Tilman, les étudiants puissent continuer à fréquenter le centre urbain et à y trouver le climat artistique et culturel liégeois, car l'Université au Sart Tilman, c'est, encore et toujours, l'Université de Liège.



400

400

450

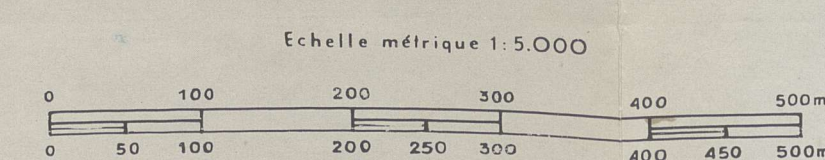
IMPLANTATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE AU SART-TILMAN



LÉGENDE

Echelle : 1:5.000

- | | |
|--|---|
| I. Zone de forêt naturelle ou à reconstituer. | VII. Zones de Construction. |
| II. Forêt écran contre la pollution, le bruit, etc. | VIII. Constructions 1 ^{er} stade. |
| III. Prairies. | IX. Constructions 2 nd stade. |
| IV. Jardin Botanique. | X. Routes principales. |
| V. Parc du château de Colonster et dépendances. | XI. Chemins piétons. |
| VI. Zone bâtable. | XII. Limites de Communes. |
| | XIII. Limites du Domaine Universitaire. |



ULg - U.D. Campus



408205166

LIBER

XII 14